

Le Monde

lundi, 22 septembre 2008

Billet de Robert Solé

Simplification

LES NOTAIRES, très inquiets, se demandent si la création d'une « grande profession du droit », souhaitée par le président de la République, ne signera pas leur arrêt de mort. Ne vont-ils pas subir le sort des avoués, qui doivent être avalés par les avocats en 2010 ? « Vouloir à tout prix fusionner les professions n'a pas de sens », a déclaré Jean-François Humbert, le président de la Chambre des notaires de Paris.

Les avantages de telles simplifications sont pourtant évidents. Nous pourrions nous contenter de cinq ou six métiers bien typés, au lieu d'un éparpillement absurde. Pourquoi pas une grande profession de la santé ? Un soignant polyvalent serait, à la fois, anesthésiste, kinésithérapeute, dentiste, accoucheur... Une grande profession de l'artisanat éviterait d'avoir affaire à trente-six spécialistes : on s'adresserait à la même personne, qui ferait plombier, jardinier, ramoneur, chauffagiste, coiffeur... Et pourquoi pas une grande profession du service public ? Nous aurions un animal politique unique, formé par l'ENA, qui serait à la fois comédien, acrobate et prestidigitateur.

Avec l'aimable autorisation de **Le Monde**